



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 35

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

M. JOHNSON, *ministre de l'Agriculture*, fait une déclaration au sujet de la Royal Manitoba Winter Fair.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. ISLEIFSON, U. ASAGWARA ainsi que MM. SMOOK, BUSHIE et LAMONT font des déclarations de député.

M. le *ministre* FRIESEN propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient. Sur la motion de M. KINEW, le débat est ajourné.

M. le *ministre* FRIESEN remet à la présidente, de la part de la lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba, les deux messages suivants :

Winnipeg, le 11 avril 2022

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Janice FILMON

(Document parlementaire n° 24)

**Mardi 12 avril 2022**

---

Winnipeg, le 11 avril 2022

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des immobilisations de la province, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Janice FILMON

(Document parlementaire n° 25)

---

M. le *ministre* GOERTZEN propose la levée de la séance. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

La séance est levée à 15 h 25, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger